



Mi-temps thérapeutique pourcentage

Par **marina1986**, le **27/08/2016** à **20:58**

Bonjour,

Mon médecin ma prescrit un mi-temps thérapeutique à la suite d'un arrêt maladie de 11 mois. Sauf que mon médecin m'a prescrit un mi-temps thérapeutique sans préciser le pourcentage dessus, est-ce grave pour la Cnam? Vont ils tout de même compléter le reste du salaire que l'employeur m'aura payé au prorata? merci de me répondre je suis inquiète.

Par **P.M.**, le **27/08/2016** à **22:41**

Bonjour,

Il faut que le Médecin du Travail et la CPAM en soit d'accord ainsi que l'employeur mais un mi-temps thérapeutique est à 50 % de l'horaire à temps complet sinon ce serait à temps partiel en fixant le pourcentage...